



Réclamation des heures non payées

Par **Sabrina13400**, le **03/02/2023** à **04:03**

Bonjour,

je suis actuellement employée polyvalente en restauration rapide en CDI.

Avant le début officiel de mon contrat j'ai passé du temps à aider au démarrage de la structure.

Nous avons passé environ 30h à parler boulot, à me déplacer (à la demande de mon employeur) donc des frais imprévus.

Au début j'ai laissé passé car il s'agissait de 2/3h et nous avons convenu d'une date de début de contrat imminente. Malheureusement, cela fut reporter en raison de l'avancée trop lente des travaux effectués pour l'ouverture.

Évidemment j'ai accepté de continuer sur cette lancée et cumuler les heures non payées et non déclarées du coup puisque je devais avoir un contrat à la clé et que ces heures là seraient régularisées.

Finalement est enfin arrivé un projet de contrat avec un date de début 15 jours après celle prévue (le 20 au lieu du 3) mais il n'y a pas eu de suite puisque malgré l'établissement de ce dernier il y a eu encore un report toujours dû aux travaux (Du 20 au 1 cette fois-ci) un peu forcé parce que pas d'autre choix de toute façon vu que la décision à été prise à l'unilatéral. J'ai donc signé à contre coeur mon contrat au 1er malgré mes demandes de régularisation en amont. On m'a promis (par écrit) que cela se ferait plus tard mais le plus tard n'arrive pas

J'aimerais savoir si je peux faire valoir des droits sur ces heures non payées car j'ai beau insister depuis pour en obtenir le paiement rien n'y fait.

Je demande juste les heures passer à parler boulot et à l'installation dans les locaux des produits/mobiliers avant l'ouverture au lieu d'être en famille et me forcer la distribution de flyers imposé en pleine pénurie d'essence.

En gros comment obtenir ce que l'on m'a promis? Ai-je un moyen légal ? Un article sur lequel je peux m'appuyer? Si oui, est-ce que le projet de contrat ainsi que la déclaration faite par l'employeur auprès de pôle emploi peuvent m'aider? Est-ce que je peux faire valoir mes droits également sur les multiples reports qui m'ont fait perdre 1 mois de salaire techniquement ?

merci d'avance

Par **P.M.**, le **03/02/2023** à **10:05**

Bonjour,

Si vous avez une preuve écrite du paiement de ces heures comme du temps de travail effectif, vous pourriez le produire pour obtenir votre dû d'abord à l'amiable puis s'il le faut devant le Conseil de Prud'Hommes...

Dans ce cas, je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible sur le site de la DREETS) ou d'un avocat spécialiste...

Par **Sabrina13400**, le **09/02/2023** à **14:54**

Oui j'ai des échanges de sms, mails et autres messages whatsapp.
Je vais essayer à l'amiable dans tous les cas